



MONTANTS FORFAITAIRES

Pour chaque employé formé, le propriétaire ou gestionnaire de la RI recevra des montants compensatoires pour encourager et soutenir la participation aux formations. Les employés doivent être payés pendant leur temps de formation et leurs dépenses encourues remboursées.

Formation en présentiel :

- Un montant forfaitaire de 75 \$ (incluant les frais de kilométrage entre la RI et le lieu de formation, et ce, dans un rayon de 50 km) est alloué par participant, pour une demi-journée de formation ;
- Un montant forfaitaire de 150 \$ (incluant les frais de kilométrage entre la RI et le lieu de formation, et ce, dans un rayon de 50 km + dîner) est alloué par participant, pour une journée de formation complète.

Formation en ligne :

- Un montant forfaitaire de 75 \$ est alloué par participant, pour une demi-journée de formation en ligne ;
- Un montant forfaitaire de 150 \$ est alloué par participant, pour une journée complète de formation en ligne.

À noter que les frais de kilométrage et de repas ne sont pas remboursés pour les formations en ligne.

